

REGLEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE airb.fr

ARTICLE 1

Organisateur :

Courses sur route et marche pour tous, organisées dans différentes communes du Pays de Bray par l'Association Intercommunale Les Rencontres Brayonnes.

Les circuits et distances changent chaque année.

ARTICLE 2

Date, Horaires et circuits

Samedi 30 mars 2024

Présentations des parcours :

Les départs et arrivées de toutes les épreuves se feront sur le parking de la salle des fêtes de SI GERMER DE FLY

14 h 00 MARCHE de 9 500m :

Départ parking salle socio-culturelle ; sortie à gauche Douce Rue ; au rond-point à gauche rue Gabriel Pernot ; rue Michel Greuet vers RN31 ; à droite rue du Carimaro vers Guillenfosse ; Guillenfosse, tout droit ; au calvaire à droite ; ravitaillement ; Fla traversée de la D129 ; chemin jusqu'à Le Caulquis et D129 ; chemin piétonnier ; rue Jean Jaurès ; à gauche Rue Gabriel Pernot ; rond-point à droite et retour par Douce Rue.

14 h 05 - COURSE POUR TOUS ET MINIMES de 5 300 m : en deux boucles différentes.

COURSE BENJAMINS (ES) 3 000 m : sur la première boucle

Le circuit : 1^{ère} boucle : départ parking ; sortie à droite Douce Rue ; Place des Prunus ; mare Lurin à gauche ; rue Taillis-Renard (sens interdit) ; à gauche Douce Rue, retour et arrivée à gauche ; salle socio-culturelle pour **les benjamins (es)**.

Course pour tous et minimes, la 2^{ème} boucle : Douce Rue ; au rond-point à gauche rue Gabriel Pernet ; rue Michel Greuet ; à droite rue Domane ; rue Amalbert ; rue Saint-Eustache ; à droite rue Jean Jaurès et retour pour rue Gabriel Pernet ; rond-point ; Douce Rue et arrivée.

14h45 : COURSE POUSSINS (ES) de 1 500 mètres

2 tours du circuit : départ Parking ; chemin piétonnier à gauche ; vestiaire de foot ; sortie du stade à droite ; rue Douce Rue ; à droite salle socio ; un deuxième tour et arrivée.

15 h 00 : FOULEE de 13 900 mètres : en deux boucles différentes

1^{ère} boucle dans Douce Rue (comme pour la Course pour Tous) ; puis le rond-point à gauche ; rue Gabriel Pernet ; rue Michel Greuet ; vers RN31 ; à droite vers Guillenfosse, rue Carimaro ; 1^{er} ravitaillement sortie Saint-Germer ; au calvaire de Guillenfosse à gauche chemin vers Cuigy en Bray et rue des Solons à droite ; rue Lucien Godefroy ; 2^{ème} ravitaillement devant la Boulangerie/abribus ; aux 4 stops à droite direction Fla ; sortie Fla au stop à droite, pour retour à Saint-Germer par D129 ; rue Jean Jaurès ; rue Gabriel Pernet ; Douce Rue et arrivée

16h30 : Eveil athlétique : un tour de circuit de course des poussins (nes), soit 750m encadrés par des accompagnateurs.

ARTICLE 3

Conditions d'inscription

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non.

Les licenciés athlétisme course à pied en compétition présentent leur licence en cours de validité.

Pour les non licenciés remettre un certificat médical ou une copie (conservée par l'organisateur) datant de moins d'un an, comportant les mentions suivantes « n'avoir

pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre indiquant la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition ».

Pour les mineurs licenciés ou non remplir et signer l'autorisation parental du bulletin d'engagement.

ARTICLE 4

Droit à l'image :

Du fait de son engagement chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves sur tout support y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

ARTICLE 5

Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de GAN pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Conformément à l'arrêté préfectoral, les participants doivent respecter le code de la route et se déplacer sur le côté droit de la

ARTICLE 6

Sécurité

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes (croix rouge) avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur chaque arrêté transmis aux commissaires de courses, aux motards, aux voitures encadrants les courses et apposés sur les barrières de sécurité.